



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 74422

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître avec précision les réactions et commentaires de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le rapport réalisé par un institut privé d'évaluation sur le service de protection judiciaire de la jeunesse. Il lui rappelle que ce rapport d'audit contient des constatations particulièrement alarmantes sur le fonctionnement des centres d'éducation renforcée et, en particulier, sur les modalités de recrutement et d'affectation des personnels de l'Etat dans ces centres, ainsi que sur les priorités définies pour ces centres, actuellement plutôt axées sur les « seize ans et plus », plutôt que sur les préadolescents en grand danger âgés de moins de seize ans.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74422

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1639